

RPI SAULON LA CHAPELLE/BARGES

Ecole élémentaire 1 grande rue 21910 SAULON LA CHAPELLE 03 80 79 13 04	Ecole élémentaire 5 grande rue 21910 BARGES 03 80 79 28 90	Ecole maternelle Avenue de la Gare 21910 SAULON LA CHAPELLE 03 80 39 86 21
---	---	---

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLES

ENSEIGNANTS	MAIRIES	PARENTS D'ELEVES
M. AULAS Mme BELEMKADEM Mme BORNE Mme CHAPUIS Mme GOMIOT Mme PINGUET Mme POINSOT Mme MONIER M. VALAIS Mme VALAIS	<u>Mairie de Barges :</u> M. DALLER (Maire) M. LORiot (adjoint) <u>Mairie de Saulon-la-Chapelle :</u> M. BORTOT (Maire) Mme PEDRON (adjointe) Mme TERRIER (conseillère)	<u>ÉLÉMENTAIRE</u> Mme BARDIN M. BIBOS Mme CHANEL Mme FERLAY M. GORGET Mme MOREL Mme ROMIEU Mme SAADAOUI <u>MATERNELLE</u> M VIGNAUD MME CHAFIOL MME DA COSTA MME DARDENNE
Mme MEUNIER, IEN		

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme POINSOT

Absents excusés : Mme Meunier, IEN, Mme Belemkadem, M. Valais enseignants, Mme Bardin et Ferlay représentantes des parents d'élèves à Saulon-la-Chapelle élémentaire, Mme Terrier conseillère municipale de Saulon-la-Chapelle.

Un point « Transport scolaire » a été ajouté à l'ordre du jour à la demande des représentants de parents d'élèves de Maternelle.

1/ DEMANDE A LA DSDEN DE REGROUPEMENT DES CONSEILS D'ECOLES

Mesdames Monier et Valais, directrices proposent aux membres de l'assemblée de regrouper les 3 conseils d'écoles pour les prochaines réunions de conseil d'écoles.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Valais est désignée comme présidente du conseil regroupé.

Les prochains conseils d'écoles auront donc lieu de 18h00 à 20h00 .

- ◆ Vendredi 17 mars 2023 à Barges (à l'école).
- ◆ Mardi 13 juin 2023 à Saulon-la-Chapelle (en mairie).

2/ RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES.

Ecole de Barges	Ecole de Saulon la Chapelle	Ecole maternelle
86 inscrits 60 votants 2 votes blancs ou nuls 58 suffrages exprimés Taux de participation : 69,77 % 2 sièges à pourvoir	125 inscrits 90 votants 5 votes blancs ou nuls 85 suffrages exprimés taux de participation : 72 % 3 sièges à pourvoir	106 inscrits 82 votants 27 blancs ou nuls 55 suffrages exprimés taux de participation : 77,36 % 3 sièges à pourvoir
Sont élus : Mme CHANEL titulaire M. GORGET titulaire	Sont élus : M. BIBOS titulaire Mme MOREL titulaire Mme ROMIEU titulaire Mme BARDIN suppléante Mme FERLAY suppléante Mme SAADAOUI suppléante	Sont élus : M. VIGNAUD titulaire Mme CHAFIOL titulaire Mme DA COSTA Titulaire Mme DARDENNE Suppléante

3/ VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les élections se sont déroulées uniquement par correspondance cette année.

Cette formule ayant donné entière satisfaction, les directrices proposent donc de reconduire le vote par correspondance pour les années scolaires à venir.

AVIS DU CONSEIL D'ÉCOLE : Avis favorable.

4) PRÉSENTATION ET RÔLE DU CONSEIL D'ÉCOLE

Mme Valais présente le conseil d'école :

◆ La composition du conseil d'école.

_ Directeur de l'école, qui préside le conseil

_ Ensemble des maîtres affectés à l'école

_ Maire

_ Conseiller municipal

_ Représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes)

_ Délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles

Il est rappelé que dans le cadre de notre RPI seuls les 2 maires (ou leur représentant) et les représentants de parents titulaires ou représenté par un suppléant peuvent prendre part aux votes.

◆ Le rôle et les attributions du conseil d'école :

→ vote le règlement intérieur des écoles,

→ établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire,

→ est associé à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur le projet d'école,

→ adopte le projet d'école,

→ donne son avis sur le fonctionnement de l'école (hygiène, intégration d'enfants handicapés...)

5/ VOTE DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES ÉCOLES.

L'école maternelle et les écoles élémentaires ont un règlement intérieur différent.

À l'école maternelle, la directrice a remis le règlement en début d'année scolaire.

À l'école élémentaire, le règlement intérieur et ses annexes sont consultables sur le blog de l'école.

Il a été rajouté dans l'article 4 « Toutes les personnes fréquentant l'un des deux établissements scolaires s'engagent à respecter le protocole sanitaire en vigueur ».

VOTE : maternelle : règlement intérieur adopté à l'unanimité ;

élémentaire : règlement intérieur adopté à l'unanimité.

6/ POINT SUR LES EFFECTIFS

ÉLÉMENTAIRE : 114 élèves (67 à Saulon – 47 à Barges) répartis en 5 classes.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE					
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
28	18	28	14	26	114

5 classes : 22 CP- 24 CP-CE1, 21 CE2, 21 CE2-CM1, 26 CM2

Prévision pour 2023/2024 : 109 élèves (23 CP, 27 CE1, 17 CE2, 28 CM1, 14 CM2)

pour 2024/2025 : 112 élèves (18 CP, 22 CE1, 27 CE2, 17 CM1, 28 CM2)

MATERNELLE : 55 élèves répartis en 3 classes :

ECOLE MATERNELLE				
TPS	PS	MS	GS	TOTAL
	14	18	23	55

Classes : 19 PS/MS , 18 MS/GS, 18 GS

Prévision 2023/2024 : 49 élèves : 17 PS – 14 MS – 18 GS

7/ PROJETS ÉDUCATIFS DE L'ANNÉE 2022/2023

Maternelle

Spectacles :

- Zingarelli « Sur la piste des arts » le mardi 15 Novembre 2022.
- 3 Chardons « Mirabelle et ses amis » le jeudi 24 Novembre 2022.
- Zingarelli « Le palais des 5 sens » le vendredi 10 Mars 2023.
- Zingarelli « Perrine et le potier » le mardi 4 Juillet 2023.

Intervention préhistoire :

- Cette année Mme Mazué viendra nous présenter une activité mosaïques. Cette intervention sera organisée par 1 matinée par classe les 30 et 31 Janvier et 3 Février.

Carte de vœux pour les aînés en lien avec la mairie de Saulon-la-Chapelle.

PMI :

- Visite des MS de fin d'année prévue le mardi 6 Décembre 2022.

Élémentaire

Visite médicale pour les CE2 par l'infirmière scolaire de la classe de Barges les 13 et 14 octobre.

Pour les 7 CE2 de Saulon, la visite aura lieu en Janvier 2023.

- Projets communs aux 2 écoles

Service sanitaire des étudiants en santé

6 étudiants en 5ème année de pharmacie vont élaborer avec les enseignants un projet sur le thème « sommeil et hygiène de vie ». Ces actions de prévention se dérouleront sous forme d'ateliers dans la semaine du 20 Février 2023.

En amont, au retour des vacances d'automne, nous demanderons aux familles de compléter de manière anonyme une enquête afin de connaître les habitudes des enfants avant et au moment du coucher.

EPS :

Cycle natation

Les séances ont lieu les lundis matin à la Piscine olympique pour les élèves de CE2 , de CM1 et 8 élèves de CM2 n'ayant pas validé l'ASSN l'an passé (soit 50 élèves concernés).

12 séances sont programmées du lundi 12 septembre 2022 au lundi 12 décembre 2022.

Tous les enfants vont passer le certificat d'aisance aquatique : il consiste à nager sur le ventre pendant vingt mètres et à franchir une ligne d'eau. Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

Il permet ensuite l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (activités de canoë, d'optimiste).

Une évaluation sera organisée à la fin du cycle de piscine en se basant sur le livret départemental.

Pour les élèves qui ne valideraient pas l'ASSN (Attestation scolaire « savoir nager ») avant l'entrée en 6ème, des compléments de formation sont proposés au collège.

Coût d'une séance à la piscine olympique : 158,7 € pour les 2 classes, soit 1904,4 euros pour les 12 séances.

Coût d'un transport AR : 125 €

Le coût total pour les communes s'élève à 3 404,40 €.

Les enseignants tiennent à remercier les deux communes pour la prise en charge de frais occasionnés par cette activité obligatoire.

_ Sport au gymnase

Utilisation du gymnase le vendredi pour les 3 classes de Saulon, et les 2 classes de Barges.

Les classes de M. Aulas et de Mme Chapuis viendront les vendredis après-midi au gymnase à partir de la période 2 (en novembre). Les classes de Saulon s'y rendront également au retour des vacances d'automne.

Un cycle badminton est prévu pour les 5 classes, du futsal pour les CM2, de l'acrosport, de la lutte.

_ Projet : sortie ski de fond dans le Jura

Pour les 5 classes : le mardi 21 février

Journée au Val de Dappes (Chalet du Tabagnoz, vers Prémanon) avec le Comité des Jeunes à la neige et au plein air avec pratique selon le niveau des enfants de ski de fond toute la journée ou l'après-midi : luge ou raquettes.

Le midi, nous aurons accès à une salle pour un repas tiré du sac.

Prix : 30 € par enfant (location du matériel, forfait, transport inclus)

Nous pensons demander une participation de 10 € aux familles.

L'an passé, 11 parents d'élèves ont eu l'agrément ski. Cet agrément est valable 5 ans.

Nous aurions besoin de 12 parents bénévoles 2 pour encadrer des groupes d'enfants. Une session d'agrément ski sera organisée courant janvier pour les personnes intéressées.

_ Projet de classe découverte en Auvergne

Pour les 5 classes, 3 jours.

Activités prévues : Visite de Vulcania, du volcan de Lemptégy. Randonnée et/ ou course d'orientation.

Visite de Volvic sur le thème de l'eau.

Les enseignants rencontrent des difficultés pour trouver un centre ayant une capacité d'accueil suffisante et disponible sur la période avril-mai. De plus, se rajoute la crainte d'un prix excessif pour le transport. L'école devrait pouvoir apporter des précisions début novembre.

● Projet pédagogique par classe

Projet « Forêt pédagogique » : classes de CP, CP-CE1 et CE2-CM1.

2 interventions en classe de l'Association Pirouette Cacahuète

1 séance de plantation des arbres avec l'association « Forestier du monde »

Lieu : à l'entrée de Saulon, vers le terrain de foot.

Classe des CP : 2 séances en classe, vendredi 25 novembre matin, vendredi 2 décembre matin ;

Séance en extérieur : plantation le vendredi 9 décembre matin ;

Classe des CP-CE1 : 2 séances en classe, vendredi 25 novembre après-midi, vendredi 2 décembre après-midi;

Séance en extérieur : plantation le vendredi 9 décembre après-midi;

Classe des CE2-CM1 : Jean-Noël Cabassy de Forestiers du monde interviendra dans la classe le 7 novembre après-midi et posera le 10 novembre après-midi avec les élèves les jalons du bosquet que les 2 autres classes planteront.

Projet « École du dehors » : classe de CP-CE1

Les compétences des matières fondamentales comme le français et les mathématiques, mais aussi en sciences, en art visuel et en anglais sont travaillées lors d'activités en extérieur. La classe se rendra dans le petit jardin à côté de l'école.

Projet « Alimentation » : classe de CE2

Intervention d'une diététicienne, plus précisément sur le petit déjeuner.

Objectifs :

- Identifier les différents aliments, connaître ceux qui sont bons à la santé.
- Éviter le coup de fatigue de 10h.
- Véhiculer de bonnes habitudes alimentaires.
- Finaliser ce travail avec la création d'un recueil de conseils et de recettes suivie d'une présentation aux autres classes.

Projet « Aire terrestre éducative » : classe de CE2-CM1

Une aire terrestre éducative est une zone de petite taille, gérée de manière participative par les élèves. Accompagnés de Kelly Jolly, éducatrice environnement de l'association Pirouette Cacahuète, les élèves étudient cette aire ,et vont décider de façon démocratique des actions à y mener pour préserver, améliorer son patrimoine naturel et culturel.

Le thème de cette ATE : l'eau, la Cent fonts et le Milleraie.

Projet sur l'année, intervention 1 fois par mois de l'animatrice avec des sorties sur Saulon et en parallèle un travail en classe.

Jusqu'aux vacances d'automne : découverte du milieu naturel, des problèmes environnementaux (pollution, inondation...)

Une randonnée le long de la cent fonts depuis sa résurgence jusqu'à l'école a eu lieu le 7 octobre.

Projet « Futsal » : classe de CM2

En lien avec la Coupe du monde; projet mêlant l'EPS, le Français et la Géographie.

Une rencontre avec l'école de Saulon-la-rue est prévue.

Prolongement du projet de fleurissement de la commune de Barges.

Spectacles de fin d'année :

Pour l'élémentaire : Le spectacle de fin d'année sera suivi de la kermesse à l'école élémentaire de Saulon.

Date: samedi 24 juin 2023 après-midi.

Pour la maternelle : Le spectacle de fin d'année dans la cour de l'école maternelle.

Date: vendredi 23 juin 2023

8) COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ECOLE-COLLEGE

M. Aulas fait un compte-rendu de la réunion école-collège du 26 septembre.

Cette réunion a débuté par un point sur les projets à venir :

- l'accueil des CM2 lors de la visite du collège en juin.
- la « course contre la faim » ; les CM2 et les 6èmes seraient concernés.
- les activités à mettre en place pour améliorer la fluence.

Puis il y a eu un échange d'informations autour des élèves rencontrant des difficultés en 6ème.

9) LE RASED / APC

Mme Fleurant, maitresse E du Rased présente le rôle du Rased.

Personnels spécialisés de l'éducation nationale, les enseignants chargés de l'aide pédagogique et la psychologue scolaire aident les élèves à surmonter les difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans les apprentissages et dans la vie de l'école.

La prise en charge des élèves par le RASED se fait à l'école pendant les heures scolaires en lien avec l'équipe enseignante.

Les parents peuvent contacter directement les membres du Rased.

Coordonnées du RASED de Noiron-sous-Gevrey : 06 63 32 67 74

15 rue de l'église

permanence lundi matin

21910 Noiron-sous-Gevrey

L'APC (Aide Pédagogique Complémentaire)

En élémentaire : lundi, mardi et jeudi de 16h25 à 17h10 à Saulon la Chapelle – 16h20 à 17h05 à Barges sur la base du volontariat des parents.

En maternelle : lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h10.

10) TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS DES ÉCOLES

Maternelle

Les enseignantes remercient la mairie pour les travaux effectués pendant les congés d'été.

- Nettoyage du jardin.
- Entretien des jeux de cours.
- Divers petits travaux dans l'école.

Mme Monier demande si le nouveau tableau demandé pour sa classe l'an passé sera prévu pour bientôt.
Demande d'un nouvel interphone à l'entrée.

Élémentaire

Saulon la Chapelle

Les enseignantes remercient la mairie :

- _ pour l'installation de la sonnette sous le préau ; elle permet de signaler sa présence dans la cour lorsque la porte du vestiaire des CP est fermée.
- _ pour l'installation du bloc autonome de sécurité dans le vestiaire des CP.
- _ pour l'installation des alarmes incendie et PPMS sur les 2 étages.
- _ pour l'achat de 4 tables, casiers et chaises pour les CP.
- _ pour la réparation des poignées thermostatiques dans la salle des maitres et la classe des CP.

Un courrier a été envoyé début octobre aux Mairies pour la demande de travaux.

Liste des travaux afin de limiter les risques :

- _ Prévoir de poser des mains courantes sur les escaliers menant à la cour de récréation et sur la place de l'église.
- _ Dans la cour de récréation, le long de la classe de Mme Gomiot, installer un système évitant les chutes sur la grande grille d'évacuation d'eau pluviale.

L'équipe enseignante souhaiterait également un photocopieur couleur, l'achat d'un tableau blanc pour la classe du RASED.

M. Bortot et Mme Pedron proposent à l'équipe enseignante de venir faire les photocopies couleur à la Mairie en attendant le nouveau contrat pour la photocopieuse.

Barges

L'équipe enseignante remercie la Mairie pour la sécurisation des câbles de la cour, la rénovation de la façade de la classe de CM2 ainsi que pour l'achat de tables, de chaises, de nouveaux manuels en Mathématiques pour les CM2 et enfin pour le nettoyage de l'ordinateur de M. Aulas.

Liste des travaux afin de limiter les risques :

- _ Mettre une couleur voyante sur le bord des marches de la rampe d'accès.
- _ Dans le cadre du plan Vigipirate, il a été demandé de sécuriser l'accès à la cour en fermant à clé le portail pendant les heures scolaires (ou au moins durant les récréations).

M. Daller répond qu'il n'est pas possible de fermer le portail à clé car l'accès à l'école est également l'accès à la mairie.

De plus, l'équipe enseignante souhaiterait de petits aménagements :

Pour la classe de Mme Chapuis :

- _ Placer un grand tapis devant la porte d'entrée du bâtiment.
- _ Installer une sonnette.

11) SECURITE DANS LES ECOLES ET PPMS

Sécurité sanitaire

Le protocole est au niveau du socle depuis la rentrée.

2 cas de Covid ont été signalés le 20 septembre dans la classe de CP.

Pas de cas en maternelle.

PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

Écoles élémentaires :

Les exercices d'évacuation incendie ont été réalisés dans les 2 écoles le vendredi 16 septembre.

Pour les classes de Barges :

Temps d'évacuation dans la cour de moins d'une minute pour les 2 classes.

L'alarme dans la classe de M. Aulas fonctionne bien mais elle n'est pas audible pour la classe de Mme Chapuis.

Pour les classes de Saulon. Temps d'évacuation : 1min45 ; 2min24 s après l'appel au point de rassemblement.

Les exercices Attentat intrusion vont être réalisés dans les 2 écoles le vendredi 21 octobre.

Travail sur le confinement pour les classes de Barges, sur la fuite pour les classes de Saulon.

Un exercice sur les risques majeurs est prévu le 18 novembre à Barges et à Saulon.

Les PPMS des deux écoles ont été envoyés à la mairie de Barges et à la mairie de Saulon-la-Chapelle.

École maternelle : L'exercice incendie va être réalisé dans la fin de la semaine.

L'exercice de sécurité civile pour la fuite sera réalisé après les vacances.

L'alarme fonctionne bien.

Le PPMS sera envoyé après les vacances de la Toussaint.

12) ÉTAT DES COOPÉRATIVES SCOLAIRES À LA RENTRÉE.

Mme Gomiot rappelle le fonctionnement de la coopérative scolaire.

La coopérative permet d'avoir un fond qui sert à payer les cotisations à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École), les affiliations à l'USEP, à l'A5 (association de l'éducation nationale), toutes les sorties pédagogiques organisées pendant le temps scolaire (bus, train, cinéma, spectacles), une partie des sorties pédagogiques qui dépassent le temps scolaire, les achats de matériel quand ils s'inscrivent dans les projets des classes de l'école.

Mme Gomiot rappelle que la coopérative scolaire est alimentée par la participation volontaire des familles en début d'année, et par la subvention annuelle des mairies.

En tant que mandataire de la coopérative scolaire de l'école élémentaire de Saulon-la-Chapelle, Mme Gomiot présente ses remerciements aux mairies pour leurs généreuses subventions. Elles ont été reçues après le dernier conseil d'école, c'est pourquoi elle ne les avait pas évoquées lors de ce dernier.

Associées à un solde positif des comptes - notamment grâce au remboursement de la classe découverte annulée durant la crise sanitaire- elles ont permis de ne demander aucune participation financière des familles pour les différentes sorties scolaires durant toute l'année.

À titre d'exemple, le coût global de la journée ski était de 2088 euros, le coût du transport pour une sortie à Dijon est d'au moins 140 euros.

Madame Gomiot souligne donc que c'est une chance pour l'école de pouvoir être accompagnée dans ses projets par les collectivités, et qu'elle espère que le dynamisme des membres s'impliquant dans l'association de parents permettra de continuer à mettre en place de beaux projets, et qu'ils seront rejoints dans leurs actions par d'autres parents.

Saulon-la-Chapelle : le solde du compte de la coopérative s'élevait à : 13 021,63 euros au 31 août 2022, auxquels s'ajouteront les participations des familles pour un montant de 666,50 euros. Les comptes ont été vérifiés par un enseignant et un parent d'élève, M. Verloo, qu'elle remercie.

Barges : le solde du compte coopérative s'élève à 5 739,92 € .

Maternelle : le solde du compte coopérative s'élève à 8 359 €.

13) L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI :

Mme CHAFIOL présente l'APE.

Créée l'année dernière sur invitation de l'école l'élémentaire, seulement 4 personnes portent cette association.

L'année dernière, avec le covid, la mise en place d'actions a été compliquée.

Cette année, l'Association de Parents d'Élèves envisage plusieurs manifestations :

- une bourse aux livres de jeunesse avec ateliers de lecture : les livres seront à déposer dans les écoles du 7 au 18 novembre pour une vente le 4 décembre à la salle des fêtes de Barges (1 € le livre).

- une vente de chocolats de Noël (par le biais d'Initiatives) , commandes avant le 16 novembre pour une livraison avant Noël.
- un carnaval un week-end de mars (défilé + restauration/buvette)
- éventuellement une opération environnementale au printemps.
- potentiellement la prise en charge des jeux et restauration pour la kermesse de l'élémentaire.

Toutes ces manifestations sont évidemment conditionnées au nombre de personnes volontaires pour aider les membres du bureau. Il nous faudra de l'aide des parents d'élèves.

Mme Chafiol regrette les retours mitigés après le lancement de la vente de chocolats, car les parents ne comprennent pas bien en quoi consiste cette association. L'organisation d'une réunion d'informations ouverte au plus grand nombre de familles est évoquée.

M. Bibos propose que les parents élus communiquent davantage sur le but et les actions de l'APE.

14) PÉRISCOLAIRE

M. Bibos explique qu'il a été sollicité par un parent d'élève concernant la porte de la cour d'école de l'élémentaire laissée ouverte sur le temps de la garderie. Elle s'inquiète que le plan vigipirate ne soit pas appliqué.

M. Vignaud, en lien avec M. Lesueur, explique que pour ouvrir la porte à distance, il faudrait détacher un animateur vers l'interphone, et comme il manque du personnel au périscolaire, il n'y aurait alors pas assez de personnes pour surveiller les enfants dans la cour.

M. Bortot souligne que le plan vigipirate doit être appliqué et que cette porte doit être fermée.

Monsieur Lesieur a contacté sa hiérarchie pour exposer ce problème.

15) TRANSPORTS SCOLAIRES

Mme Da Costa reproche au chauffeur de bus d'imposer des règles assez rudes aux enfants (s'ils font tomber un objet, celui-ci le confisque jusqu'à la fin de l'année), et de vouloir imposer que les enfants de maternelle portent leur carte de bus. Elle note également des retards répétitifs le matin au départ de Saulon-la-Chapelle pour Barges.

M. Lorient rappelle que, par dérogation signée par M Neugnot (vice-président de la Région Bourgogne Franche Comté), les enfants de l'école maternelle n'ont pas à avoir sur eux leur carte de bus, dérogation signée maintenant depuis la distribution des cartes aux enfants.

M. Lorient va contacter le conseil régional et la société en charge du transport scolaire, Autocars Linck.

La séance est levée à 19h25.

La Présidente du Conseil d'Écoles
Mme VALAIS



La Secrétaire de séance.
Mme POINSOT

